

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 mai 2016 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES - I. CASTRO-DESMEDT -

Mrs J.Luc VARLET - Philippe LAVANDIER - J.Philippe HUTIN -
Christophe JOVANI - Gérard LEPEN -

Absents excusés : Ch. GUILLAUME - Ludovic MEUNIER -

Mickaël MONMUSSON (pouvoir à Ch. Jovani)

Céline BATTE (pouvoir à Ch. Beaufils)

Romuald LUZY (pouvoir à D. Lopès)

Jérôme DUHANOT (pouvoir à G. Lepen)

Absent : //

Secrétaire de séance : D. LOPES

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 15/04/2016.

RAPPEL :

• **ECOLE MATERNELLE**

Inscriptions des enfants nés jusqu'en 2014 pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Une préinscription est à effectuer à la mairie (justificatif de domicile à présenter) avant l'inscription à l'école.

Documents à fournir le jour de l'inscription :

. attestation de préinscription (faite en mairie)

. livret de famille

. carnet de santé de l'enfant.

• **ECOLES ELEMENTAIRES**

Pour les inscriptions, veuillez vous rapprocher des professeurs des écoles de Montigny la Resle et de Villeneuve St Salves.

Une préinscription est à effectuer à la mairie (justificatif de domicile à présenter).

Ordre du jour :

• **AVENANT A L'APPEL D'OFFRES DU C.P.I. - lot n°1 -**

- **délibération n°2016-36 -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la déclaration de sous-traitance de la Société BOUJEAT Bernard de NITRY, nommant la SAS COLAS EST, Agence Yonne à APPOIGNY pour le lot n°1 - revêtement de chaussées au C.P.I.

- DIT que le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 115 du code des marchés publics). Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct à la SAS COLAS EST est de 7 184,- € H.T.

• **RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2016-11 portant sur l'arrêt du projet de P.L.U. et le bilan de la concertation**

- **délibération n°2016-37 -**

CONSIDERANT que par erreur le Conseil municipal a sollicité du Préfet de l'Yonne une dérogation à la règle d'urbanisation limitée au titre de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme, par délibération n°2016-11 du 26 février 2016.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « P.E.T.R. » du Grand Auxerrois est un établissement public de coopération intercommunale compétent pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

Ainsi, en application de l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015, le Président du P.E.T.R. du Grand Auxerrois est l'autorité compétente en matière de dérogation à l'urbanisation limitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour rectifier la délibération n°2016-11 du 26 février 2016, comme suit :

Le Conseil municipal sollicite de la part de Monsieur le Président du P.E.T.R. du Grand Auxerrois une dérogation à la règle d'urbanisation limitée au titre de l'article L.145-2 du Code de l'Urbanisme.

- **FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS & de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COULANGEAIS - délibération n°2016-38 -**

Madame le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2016//0174 du 11 mai 2016 concernant la fusion de la C.A.A. et de la C.C.P.C. pour le rattachement des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives Sainte Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes (8/12 communes du Pays Coulangeois).

Arrêté approuvé par le Conseil municipal, comme suit :

- 2 Pour (+ 1 voix prépondérante) - 2 Contre - 8 Abstentions -

- **INONDATION DU VENDREDI 13 MAI 2016 - délibération n°2016-39**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adresser auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne une demande communale de reconnaissance de l'état de « CATASTROPHE NATURELLE ».
- VU qu'actuellement le département est en vigilance orange pour le risque inondation à compter de ce jour, le Conseil municipal demande à Mme le Maire de se rapprocher auprès de chaque foyer inondé le 13 mai et peut-être d'autres, ce week-end et les semaines qui suivent, pour qu'il déclare, en mairie, leur sinistre accompagné de photos, si possible.

- Quelques administrés ont déjà exprimé quelques doléances relatant les faits et les méfaits sur leur propriété.

Mme le Maire propose de faire une réunion spécifique à cet effet avec ses adjoints.

DIVERS :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS -**

- a) - **MUTUALISATION :**

Lors du conseil des Maires du 08 avril 2016, la C.A.A. nous a présenté les évolutions possibles en matière de mutualisation.

Le Conseil municipal a décidé de ne pas s'inscrire sur la liste du matériel offert par la commune.

La Commune est d'accord sur la liste de matériels faisant l'objet d'une demande auprès de loueurs et charge le Président de la C.A.A. d'engager une procédure de commande publique afin d'obtenir les meilleurs tarifs et mutualiser la procédure, afin d'apporter à notre commune des compétences et une sécurité juridique.

- b) - **TRI SELECTIF :**

Réunion le vendredi 24 juin 2016 de 19h00 à 20h00 en Mairie.

« Extension des consignes de tri/Campagne d'information »

A partir du 1^{er} juillet 2016, les habitants franchiront une nouvelle étape dans leur tri au quotidien. **Tous les emballages, sans distinction, pourront désormais être triés.**

- **JURY D'ASSISES :**

La commune organise la réunion à MERE le lundi 20 juin 2016 à 19h00.
Groupe de Communes : MERE - LIGNORELLES - VILLY -
LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE - - VILLENEUVE SAINT SALVES -
MONTIGNY LA RESLE.

- **FETES & CEREMONIES :**

. ♣ **samedi 02 juillet 2016 -**
concours de pétanque au stade à partir de 13h30.



. ☼ **samedi 27 août 2016 - Au stade -**
Journée sportive, nature et découverte :
- le matin : Chasse aux trésors pour les enfants suivi d'un pique-nique.
- l'après midi : Sports et structures gonflables pour les enfants.
- soirée barbecue organisée par un traiteur - musique & feu d'artifice.

. ⚡ **samedi 10 décembre 2016 -**
Marché de Noël sur la Place de l'Eglise.

. ☺ **dimanche 11 décembre 2016 -**
Fête pour les enfants à la salle communale - 5, rue gratto -

Nous comptons sur nos concitoyens bénévoles. Merci d'avance.

- **Olympique Tennis :**

- Fête du TENNIS le dimanche 03 juillet 2016 à partir de 9h30.

- **Etang :**

- période d'ouverture de l'étang : du 09/04 au 15/10/2016.
- **Inscriptions pendant les heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.**

- **Réunions :**

- Vendredi 03/06/2016 à 18h00 « commission : bulletin municipal »
- Samedi 04/06/2016 à 9h30 « commission : fêtes et cérémonies »

Séance levée à 23h00

Prochaine réunion : Jeudi 23/06/16



Le Maire
Chantal BEAUFILS

Site de la Commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr

courriel : mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr